

Remboursement / Hébergement / Kilométrage / Souper

La FPFM et la DSFM assumeront les coûts suivants:

1. Pour les participant(e)s venants des régions: **St-Lazare, Laurier et Thompson:**
 - hébergement pour le vendredi soir, kilométrage et souper du samedi soir.
2. Pour les participant(e)s venants des régions: **Brandon, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Claude, St-Laurent, St-Georges, La Broquerie, St-Anne, St-Jean-Baptiste, St-Pierre-Jolys et Ste-Agathe:**
 - hébergement pour le vendredi soir et kilométrage.
3. Pour les participant(e)s venants des régions: **Winnipeg, St-Norbert, Île-des-chênes et Lorette:**
 - kilométrage.

N.B. Il est important de **garder vos reçus** des repas. Un maximum de 25 \$ par souper sera remboursé. Il n'y aura aucun remboursement pour la boisson alcoolisée.

Un rapport de dépenses vous sera remis sur place. Aucun remboursement ne sera fait sans reçu!

*****Un courriel de la FPFM vous sera envoyé afin de confirmer la réservation de votre chambre d'hôtel.**